



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er}/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme LURION Eve-Hélène, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Excusés : 0
Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Acquisition foncière – Terrain situé Rue du Sauvieux Délibération n°2022 - 14

Madame le Maire explique que dans le cadre du Projet Urbain Partenarial rue du Sauvieux, la commune de Bayon se porte acquéreur de la partie qui se trouve en zonage 1AU de la parcelle AE 8 d'une surface approximative de 10 ares appartenant à la famille EVAIN (voir plan joint).

L'acquisition porte sur un montant de 40 000€ pour la parcelle + 3 840€ (SAFER) + frais de géomètre lié à la découpe de la parcelle et de notaire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

04/03/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire à acheter la parcelle AE 8 d'une surface approximative de 10 ares (en attente du bornage d'un géomètre) pour un montant de 40 000€ plus les frais afférents et à signer tous les actes dont la promesse de vente recueillie par la SAFER.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

